058-200067700-20241210-2024_113-DE Reçu le 12/12/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 10 Décembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. <u>Date convocation: 04 Décembre 2024. Présents:</u> BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, LEMOINE Fernand, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, <u>Excusés:</u> CLAVEL Eric (pouvoir à Forest JY.), FONGARO Laurent, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Rollin P.), LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain (pouvoir à Moreaux J.), <u>Absents</u>: AUGER Catherine, BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, MAZOIRE Guy, SAURAT Jean-François, <u>Secrétaire de séance: SIMONNET Pascale En exercice: 44. Présents: 28. Votants: 32</u>

7. Affaires Financières : Budget SDMA : Décisions modificatives n°2- Rapporteur JY FOREST

La décision modificative est présentée conformément aux dispositions de l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a pour objet d'ajuster, d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire, d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Cette décision modificative n°2 au budget primitif porte donc sur :

3) Des virements de crédits de la section d'investissement pour un montant total de 30 000 € en dépenses et en recettes

A/ Section d'investissement :

Dépenses

- 120 000 € sur le compte sur le compte 2315 Installations, matériel et outillage technique, afin de régulariser les devis reçus concernant les travaux de la déchetterie à Imphy,
- -90 000 € sur le compte 21828 Autres matériels de transport, comme les crédits alloués ne seront pas réalisés cela permet de les imputer sur les travaux de la déchetterie à Imphy,

Recettes

- 30 000 € sur le compte 10222 FCTVA, ce montant régularise les recettes de FCTVA à percevoir sur les travaux de la déchetterie à Imphy

La Section d'investissement est équilibrée.

Conformément aux dispositions budgétaires et comptables M57 il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2024 conformément à la balance ci-annexée.
- D'autoriser Madame la Présidente à procéder au virement des crédits.

AR Prefecture

058-200067700-20241210-2024_113-DE Reçu le 12/12/2024

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, Le 10 Décembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 12/12/2024

Et de la publication le 12/12/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY